

UN TECHNICIEN DE FRANCE 3 MIS EN EXAMEN

Suite à la mise en examen d'un technicien de France 3, l'intersyndicale de France Télévisions - Snrt-Cgt, Snj-Cgt, Cftc, Fo, Snj, Sud,Cgc - a rendu publique une déclaration (ci-après) et lancé une pétition.

Rappel des faits. Nicolas Sarkozy, intervient sur le plateau du journal national de France 3 du 19/20 le 30 juin 2008. Il est interviewé par Paul Nahon, Gérard Leclerc, Audrey Pulvar. Les cassettes tournent avant l'enregistrement en attendant le démarrage, comme cela peut se faire en plusieurs endroits de l'entreprise et même en dehors (France 24, TF1). Le soir même, les propos « off » du président se retrouvent sur le site Rue 89. Emoi général.

Les conséquences. Une enquête interne est diligentée pour comprendre comment des images de la rédaction nationale se retrouvent sur le web. Parmi d'autres, un technicien est interrogé. La direction ne trouve rien à lui reprocher. Une plainte contre X est déposée par France 3 pour vol. Près d'un an après les faits, de multiples auditions ont lieu dans les bureaux de la police du 13ème arrondissement de Paris. Parmi les interrogés, le technicien qui était présent ce soir-là. Date de ce premier interrogatoire, le 1er avril 2009, soit 9 mois plus tard. Le technicien ne se rappelle de rien. Les policiers lui montrent des séquences vidéo extraites de l'enregistrement de la caméra du couloir de la coordination et lui demandent d'identifier les personnes présentes sur les clichés. Comme pour beaucoup de techniciens les noms des journalistes sont connus, quant à leur visage ?... Interrogatoire rugueux et long avec un classique des films policiers : le bon et le méchant. La police se base sur des images extraites du serveur de vidéo surveillance, 267 caméras qui surveillent en permanence les salariés de France télévisions. Le technicien se débat durant des heures avec la police qui le harcèle pour obtenir des noms de personnes présentes sur les photos. Il est convoqué de nouveau le 2 juillet. Là, il répète ne plus se rappeler des faits et des protagonistes de cet épisode qui a eu lieu un an avant (d'autant plus qu'il a été, depuis l'émission en question, victime de nombreux aléas dans sa vie privée). Nouvelle convocation quelques semaines plus tard le 23 juillet en vue d'une nouvelle confrontation avec une journaliste, elle aussi incriminée. Il réaffirme son impossibilité de se rappeler des faits après un temps aussi long. L'enquête policière qui a fortement éprouvé le technicien en reste là. Le 19 novembre 2009, le technicien est convoqué par le juge du Tribunal de Grande Instance et mis en examen pour vol de vidéogramme appartenant à la société France 3. L'attitude de l'employeur. L'employeur est défaillant. La convention collective l'enjoint de protéger un salarié en butte à des difficultés juridiques dans le cadre de l'exercice de sa profession. Il doit lui fournir un avocat, ce qu'il n'a pas encore fait. Interpellé à plusieurs reprises Patrick de Carolis a eu une attitude décevante, refusant de se prononcer parce que « la justice doit suivre son cours ». Il a, en laissant courir la plainte, terni l'image de l'ensemble des salariés, PTA comme journalistes, dévoués à leur entreprise, en laissant entendre à l'opinion publique que les salariés du service public pourraient faillir à leur mission. L'employeur n'a donné aucune consigne restrictive pour le tournage de cette interview, n'a pas demandé que les micros soit fermés après les essais, bien au contraire tout France télévisions et au-delà.

La tartuferie doit cesser, le poisson récupéré dans les filets de la justice ne fait pas la maille. Après avoir en vain tenté d'incriminer des journalistes, la justice s'en prend maintenant à un technicien. Les syndicats de France télévisions demandent que la plainte soit immédiatement retirée. »

LA PÉTITION... <http://www.soutien-technicien-france3.org/php/index.php>

« Je suis solidaire du technicien de France 3. J'ai pris connaissance du fait qu'un technicien de France 3 a été mis en examen pour avoir recopié un DVD lors de l'émission enregistrée avec Nicolas Sarkozy le 30 juin 2008. Une copie parmi tant d'autres pour les besoins de la Rédaction Nationale. Une tâche qu'il effectue quotidiennement conformément à l'organisation du travail dans son service. Le technicien a été mis en examen sur la base d'images qui proviendraient des caméras de surveillance, le montrant sur son lieu de travail.

Je me déclare solidaire de ce salarié qui n'a fait que son travail. Je demande au PDG de France Télévisions de retirer la plainte pour vol qui a pour conséquence de mettre en cause ce technicien.

Je demande que France Télévisions assure la défense de ce technicien conformément à ses droits conventionnels. »